

COMPTE-RENDU DU COPIL N°4

Concilier la GEMAPI et l'amélioration du cadre de vie en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature

Saint-Céré, le 24/06/26

Liste des participants annexée au CR

Table des matières

1	Préambule – Avancement du partenariat.....	2
2	Traversée de Saint-Céré : esquisse d'aménagement.....	2
	Echanges avec la salle (Question assistance / Réponse Cerema et/ou SMDMCA) :.....	3
3	Actions d'éducation et de sensibilisation	5
4	Secteur Pont-de-l'Europe : complément coûts-bénéfices.....	6
	Echanges avec la salle (Question assistance / Réponse Cerema et/ou SMDMCA) :.....	7
5	Services rendus écosystémiques : résultats et actions	9
6	Méthodologie de constitution et projet de plan d'action.....	9
	Echanges avec la salle (Question assistance / Réponse Cerema et/ou SMDMCA) :.....	10
7	Valorisation, perspectives	11
8	Intervention AEAG.....	11
9	Conclusion	12
	Liste des participants.....	13

1 PREAMBULE – AVANCEMENT DU PARTENARIAT

Le partenariat touche à sa fin, avec la quasi-totalité des actions achevées et le plan d'action final en cours de constitution. Le SMDMCA remercie les élus, habitants, associations, partenaires qui ont participé aux ateliers et signale la présence en salle des premiers panneaux de sensibilisation créés lors de ce partenariat.

2 TRAVERSEE DE SAINT-CERE : ESQUISSE D'AMENAGEMENT

La démarche de conception de l'aménagement de la traversée de Saint-Céré repose sur une construction collective progressive, organisée en plusieurs étapes :

1. Un questionnaire destiné à permettre une expression volontaire des habitants, à associer la population à la démarche et à déterminer un cadre ainsi que des objectifs soutenables pour la co-construction du projet ;
2. Deux ateliers de co-construction visant à définir un futur désirable pour le site ;
3. La formulation de propositions d'actions proportionnées, tenant compte des objectifs exprimés, des volontés locales et des moyens disponibles.

Deux ateliers ont été organisés : un atelier ouvert aux riverains et un atelier réunissant les élus de Saint-Céré. Les productions de ces deux ateliers ont fait apparaître une convergence générale. Ces travaux se sont appuyés sur trois sources : le compte rendu des ateliers élus et équipes municipales, les études antérieures et référentiels techniques disponibles, ainsi que les retours d'expérience du Cerema et de l'OFB.

L'étude menée au stade esquisse vise à apprécier les grandes lignes du projet d'aménagement selon plusieurs critères : complétude, cohérence, réalisme, faisabilité technique, contraintes réglementaires majeures, évaluation financière, estimation des délais et modalités de portage du projet.

Le cadrage retenu pour cette étude repose sur trois orientations principales :

- Assumer une vision ambitieuse, construite sur des éléments consensuels issus des ateliers – ce consensus demeurant toutefois à des degrés variables, certaines orientations ayant été contestées par environ un tiers des groupes de travail ;
- Proposer des actions dépassant, le cas échéant, le seul périmètre de responsabilité du SMDMCA ;
- Fixer une échéance à dix ans pour l'engagement des réalisations.

Un ensemble d'actions a été formalisé, avec évaluation multicritère portant sur les éléments suivants : dénomination de l'action, estimation de l'investissement hors taxes, estimation du coût d'entretien hors taxes, maîtrise foncière requise, faisabilité technique, sensibilité réglementaire, possibilités de cofinancement et échéance ou délai de mise en œuvre envisagés.

Les éléments restitués figurent dans les tableaux support de la présentation et ne sont pas repris de façon exhaustive dans le présent compte rendu ; il est recommandé de se référer au rapport ou au support visuel pour le détail.

Echanges avec la salle (Question assistance / Réponse Cerema et/ou SMDMCA) :

- Q : Incertitude liée à l'état de dégradation des quais. Ne faudrait-il pas expertiser les murs avant de se lancer ?
 - o R : c'est une première étape essentielle, sachant que certains tronçons ont fait l'objet d'expertises antérieures sous le pont Victor Hugo notamment.
- Q : Quel devenir pour les seuils ?
 - o Il est nécessaire de faire la balance entre le méandrage, l'injection de matériaux et le risque inondation. Cela veut dire qu'il faut compenser le ralentissement de l'eau en agissant sur les seuils pour réduire leur effet sur la ligne d'eau. Il faudra aussi travailler sur le profil de la rivière (en raison d'un surcreusement localement nécessaire). Il ne sera pas possible de faire une renaturation ambitieuse sans ces aménagements.
- Q : Quelle gestion des accès à la rivière ?
 - o R : Les accès devront être aménagés pour améliorer la « plage ». Cela implique des coûts de gestion significatifs (fermeture/ouverture/surveillance).
- Q : Qu'est ce qui est prévu pour l'envasement du canal de l'Aygue-Vieille ? Que faire pour préserver la biodiversité présente en cas de bas débit, comme c'est le cas actuellement ?
 - o R : Il faudrait pincer le cours d'eau pour tenter de limiter les dépôts dans le canal. L'avantage est que le débit est complètement contrôlé. Une étude plus fine de gestion des vannes est également à faire pour fixer les débits de sorte à améliorer le transit sédimentaire et la biodiversité en bas débit.
- Q : Il est rappelé que lors de la mise en œuvre de la canalisation d'assainissement dans la Bave, il a été très difficile de caler une pente. Cela s'est quasiment joué au millimètre. Les travaux menés sur les Recollets ont montré que c'était un ouvrage fragile. Le projet est très intéressant mais il faut être très vigilant sur les coûts et sur la faisabilité
 - o R : Le coût proposé par l'étude d'Altereo (schéma d'assainissement) comprend 2 postes de relevage. Le risque que la canalisation bouge est là, elle finira par bouger mais on ne peut pas savoir quand (un embâcle peut emporter la canalisation lors d'une crue par exemple).
- Q : Les atterrissements aggravent le risque inondation et il y a des affouillements. On voit les fondations en bois du pont Victor Hugo. Il est urgent de travailler sur ces atterrissements pour y voir plus clair et limiter le risque inondation.

o R : La partie aval de la Bave fonctionne très différemment de la partie amont. En aval, le risque d'arrachage de la canalisation est évident. En amont, les problématiques sont différentes, avec un risque inondation actuellement non aggravé par les atterrissements mais à surveiller néanmoins.

- Q : Il faut être vigilant sur le canal sous l'avenue de la République car c'est très fragile.

o R : Avant toute action, les ouvrages devront être expertisés finement.

- Q : La remise à ciel ouvert du canal sur le Boulevard Carnot est le rêve de nombreux Saint-Céréens mais cela semble irréalisable car il y a de nombreux points bloquants.

o R : Il existe plusieurs contraintes : exploitation (accès parking, portails...) donc 2/3 du linéaire est géré. Par contre, la contrainte de géométrie/profondeur est techniquement résolvable car le canal est surdimensionné et une voûte pourrait probablement être condamnée. Un sens économique est aussi à trouver car les voûtes sont en mauvais état. Cette proposition n'aurait pas d'intérêt si les voûtes étaient en bon état. Enfin, il est possible de rendre compatible le passage d'un poids lourd, l'aménagement d'un trottoir et d'une piste cyclable.

- Q : Il est constaté une dégradation de la voûte et une restauration serait inenvisageable. Il serait souhaitable de connaître l'état précis de ses voûtes pour voir si un projet de réouverture partielle tient la route, et pour que le Département puisse avoir en tête ces éléments avant d'engager des expertises.

o R : Les coûts présentés sont basés sur le Bartassec à Cahors. Les inspections sont menées par des plongeurs.

- Q : Quel est l'objectif de l'ouverture du canal ? Peut-il y avoir une augmentation de l'évaporation ?

o R : L'objectif est la valorisation du cadre de vie et l'amélioration écologique du milieu. L'évaporation est difficile à quantifier mais une rivière fonctionne toujours mieux à ciel ouvert que fermé. On tendra malgré tout vers une amélioration écologique du cours d'eau.

- Q : Quels sont de manière générale les objectifs visés par les aménagements ?

o R : Lors des ateliers, les participants devaient partager leur vision idéale de la Bave à Saint-Céré. Les aménagements visent à apporter des aménités paysagères, une valorisation écologique des milieux et de la biodiversité présente, une amélioration de l'hydromorphologie (transit sédimentaire). L'objectif est de s'approcher d'une forme de rivière plus naturelle, tout en ne dépassant pas la ligne rouge fixée en début de partenariat : la non aggravation du risque inondation.

- Q : Est-il possible de préciser le projet sur la traversée de Saint-Céré ?

o R : le projet reprend en partie les aménagements prévus par le bureau d'études AGERIN pour remobiliser les matériaux tout en consolidant les ouvrages. Pour disposer d'un métré et pour évaluer financièrement le projet, il faudra poursuivre les études au stade d'avant-projet. Le projet prévoit également un travail sur la végétalisation sur la partie amont.

3 ACTIONS D'EDUCATION ET DE SENSIBILISATION

Plusieurs actions de sensibilisation du public ont été conduites depuis le précédent comité de pilotage :

- Des représentations théâtrales intitulées « Climax », proposées par la Compagnie Zygomatic les 23 et 24 mars 2026. Trois établissements scolaires ont été accueillis (collège Jean Monnet, collège Jean Lurçat, lycée Jean Lurçat), réunissant environ 500 élèves et 25 accompagnants. Les membres du comité de pilotage élargi ont également été conviés, avec 25 participants présents ;
- Des animations consacrées au risque inondation sur le bassin versant de la Bave, à l'infiltration, au ruissellement et à l'aménagement du territoire, organisées au collège Jean Lurçat les 30 et 31 mars ainsi que les 18 et 19 mai 2026. Trois groupes de cinquième ont été concernés, soit 75 élèves sensibilisés.

Un sentier d'interprétation est en cours de constitution à Saint-Céré. Deux réunions de travail ont été tenues avec le service Patrimoine de Cauvaldor ainsi qu'avec les associations « Les amis du Pays de Saint-Céré » et « Le Lieu commun », les 5 décembre 2025 et 19 juin 2026. Le parcours du sentier est désormais validé ; les travaux se poursuivent sur la définition des contenus et de la signalétique.

Par ailleurs, huit posters et une bande dessinée ont été créés, avec la contribution de plusieurs artistes sollicités : Anne Rouquette, Jessica Joachim, Yannick Corboz et MYKAIA (pour Corporate Fiction). Neuf panneaux ont été réalisés à ce stade, le dernier étant en cours de finalisation en régie.

Les perspectives pour ce volet de sensibilisation sont les suivantes :

- Création d'une exposition itinérante consacrée au bassin versant de la Bave et au territoire du SMDMCA, avec des visites guidées ponctuelles organisées en régie, à destination des écoles, collèges, lycées et du tout public via les communes ;
- Couplage envisageable avec l'exposition consacrée au risque inondation et avec les outils pédagogiques déjà développés sur le bassin versant ;
- Intégration du sentier d'interprétation à la programmation du Pays d'Art et d'Histoire, sous la forme de visites à deux voix associant le SMDMCA et un guide-conférencier, ainsi que la création d'un dépliant pour les visites individuelles, un partenariat avec l'office de tourisme restant à développer ;
- Poursuite du partenariat avec le ScénOgraph' pour la programmation de spectacles, à l'Usine comme en itinérance ;
- Poursuite du partenariat avec les écoles et collèges dans le cadre du programme de sensibilisation « Opération ruban bleu, agir pour nos rivières », déployé sur l'ensemble du territoire du SMDMCA.

4 SECTEUR PONT-DE-L'EUROPE : COMPLEMENT COUTS-BENEFICES

Cette étude sectorielle porte sur le secteur aval de Saint-Céré. De nombreuses études ont été menées. Il est également rappelé le caractère illégal de cet ouvrage, pointé par la Dreal et la Préfecture.

Plusieurs scénarios d'aménagement de la digue ont été testés :

- Effacement de la digue ;
- Création de brèches dans la digue ;
- Recul de la digue ;
- Création d'un « canal » de liaison avec l'Aygue-Vieille.

Les résultats des modélisations indiquent que l'effacement de la digue en rive droite accroît légèrement le risque inondation à proximité de la jardinerie et d'une entreprise du secteur, cette sur-inondation représentant, pour une crue décennale (Q10), un supplément de hauteur d'eau de 20 à 30 centimètres. En contrepartie, la suppression du déversoir existant au niveau du stade municipal entraîne une diminution des hauteurs d'eau sur cette zone, ainsi qu'une diminution de l'aléa au droit des entreprises de l'avenue de l'Europe.

Les éléments de synthèse suivants ont été mis en avant :

- Une incertitude subsiste sur les débits de référence retenus pour l'étude ;
- Le secteur est concerné par des débordements fréquents, avec une efficacité limitée des digues existantes ;
- Un engorgement rapide de l'Aygue-Vieille et de sa confluence avec la Bave provoque des débordements par l'aval ;

• Aucun des scénarios testés n'apparaît significativement efficace au-delà d'une crue décennale (Q10) ;

• L'impact des brèches et effacements de digue apparaît toutefois plus réduit qu'anticipé initialement ;

• Un équilibre coûts-bénéfices n'apparaît pas atteignable sur le seul volet des ouvrages de protection anti-inondation ;

• Des co-bénéfices et synergies doivent impérativement être recherchés en cas d'aménagement, notamment sur le lit moyen du Gouzon, dont l'action se révèle très efficace pour une crue biennale (Q2) mais moins pour une crue décennale (Q10) ;

• À défaut d'aménagement, une neutralisation du secteur augmenterait la fréquence, mais non l'intensité, des inondations, ce qui impliquerait de recourir à des mesures de protection individuelle pour gérer ces débordements fréquents.

Une analyse coûts-bénéfices – analyse multicritères (ACB-AMC) a été conduite, telle que mobilisée dans le cadre d'un programme d'action de prévention des inondations (PAPI), mettant en balance les coûts d'investissement et de fonctionnement d'une part, et les dommages évités d'autre part. Cette analyse fait ressortir un secteur où les enjeux sont globalement peu nombreux, mais fréquemment touchés ; les enjeux économiques apparaissent très exposés, tandis que les enjeux humains sont davantage protégés.

Les coûts de reconstruction d'une digue apparaissent a priori prohibitifs. À l'inverse, un scénario de recul ou de suppression de digue ouvrirait des opportunités en matière écologique, paysagère et de mobilité, notamment par la création d'une voie verte. Sur le plan strictement financier, le seul scénario ressortant positivement est celui de l'effacement de la digue associé à une protection individuelle des enjeux, cette conclusion étant toutefois assortie d'un point d'interrogation dans la présentation, marquant la nécessité d'un examen complémentaire.

Echanges avec la salle (Question assistance / Réponse Cerema et/ou SMDMCA) :

- Q : En quoi cet ouvrage est-il illégal ?
 - o R : Dans le cadre de la loi sur la GEMAPI, un système d'endiguement doit être autorisé, et sous responsabilité du GEMAPIEN. L'ouvrage doit faire l'objet d'une analyse des risques (étude de danger) et un plan de gestion sont obligatoires pour rendre légal une digue. C'est un merlon en zone inondable réalisé lors des travaux de canalisation de la Bave. Seule l'étude de danger peut caractériser cet ouvrage.
 - o L'Agence de l'eau rappelle qu'une digue répond aussi à des critères techniques (hauteur, linéaire, objectif). En l'état, elle est sous la responsabilité du maire. L'effacement est le scénario réglementaire si on suit la loi sur l'eau (si elle n'est pas régularisée, ce qui implique l'analyse des risques et le plan de gestion évoqués préalablement).
- Q : Qui peut porter une restauration de digue ?
 - o R : Le Gemapien, selon les conditions d'ACB positive. Mais le Gemapien peut refuser un transfert de digue si celle-ci ne répond pas aux critères de transfert (ACB positive, intérêt général).
- Q : Si on efface, on va inonder très souvent la rive droite. Il va falloir refaire les terrains de sport régulièrement.
 - o R : C'est effectivement ce qui est montré par les modélisations. Néanmoins, la restauration de la digue ne trouve pas de bénéfices au-delà de la Q10, et même pour des crues de période de retour inférieure sur certains tronçons. Quel que soit le scénario, il faudra lancer des diagnostics de réduction de la vulnérabilité. Il est aussi rappelé la différence entre des crues débordantes en plaine avec et sans digue. L'exemple des débordements annuels sur la plaine des jeux à Souillac est évoqué, avec peu de dégâts au final. Par ailleurs, les crues de la Bave sont très rapides et l'eau ne stagne pas plusieurs jours (montée et descente en 4 heures environ).
- Q : Les digues peuvent-elles avoir d'autres utilités ?

o R : La digue actuelle ne peut supporter aucun autre usage. En revanche, il est possible d'envisager par exemple une piste cyclable sur l'espace libéré par la digue (neutralisation = suppression).

- Q : L'impact sur le cimetière a-t-il été étudié.

o R : Oui, les cartes de modélisation permettent de visualiser l'impact sur le cimetière sur l'ensemble des scénarios.

- Q : Y-at-il la place de faire passer un chemin derrière la tribune ?

o R : Non, il faut contourner ce secteur.

- Q : Le pont de l'Europe est limitant.

o R : Oui (il ne permet pas d'entonner les débits des crues débordantes) mais pas que. L'aval est également limitant, donc améliorer la débitance du pont de l'Europe ne serait pas suffisant pour réduire les débordements.

- Q : Peut-on envisager un déplacement d'enjeux dans le cadre d'un PAPI ?

o R : Oui, a minima pour la maison intégrée au merlon (pour acquisition/destruction), et pour Florasphère (zones refuges, adaptation de l'exploitation) au titre de la protection individuelle des enjeux.

- Q : La présence de la maison avait empêché de poursuivre le canal de décharge plus en aval. Sa suppression pourrait permettre de le rallonger après Florasphère. Pourquoi ne pas créer une autre décharge pour délester plus bas ? Il y a peu d'enjeux vulnérables à l'aval, principalement des parcelles agricoles

o Le coût serait bien plus important que de décaler la digue, et son effet limité par l'engorgement aval.

- Q : En dehors de l'aspect illégal, la digue est-elle efficace ?

o R : Si elle était en bon état, elle le serait pour des crues de période de retour de 5 à 10 ans. Mais le risque pour les enjeux présents est accru en raison du risque de rupture.

- Q : Qu'est ce qui est prévu en amont de Saint-Céré pour les inondations ?

o R : Des réflexions ont été menées en amont mais elles ne nous affranchissent pas de ce qui doit être régularisé.

o En l'absence des services de l'Etat, l'Agence de l'eau indique que le discours attentiste vis-à-vis de la digue, de son état dégradé et de son statut irrégulier, est difficilement entendable. Lorsqu'elle viendra à rompre au cours d'une crue, la municipalité ne pourra pas se défaire de sa responsabilité sous prétexte d'une méconnaissance de la situation et des risques.

- Q : La révision du PPRI apporte-t-elle de nouveaux éléments ?

o R : Le zonage reste le même mais le règlement a évolué.

- Q : Quel impact des scénarios testés sur les inondations en amont ?

- o R : Les modélisations montrent une baisse des inondations en amont, mais limitée à des zones avec peu/pas d'enjeux bâtis.

En conclusion, le SMDMCA rappelle que ces éléments de réflexion ont été présentés et transmis aux élus de St-Céré et qu'il y aura un travail d'échange important dans les semaines et mois à venir.

5 SERVICES RENDUS ECOSYSTEMIQUES : RESULTATS ET ACTIONS

Une évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques, déjà présentée au COPIL précédent, a été conduite sur plusieurs milieux remarquables, à partir d'une approche fondée sur le recueil des expressions d'acteurs locaux.

Les propositions des experts ont été assorties, site par site, par plusieurs propositions d'action formulées par une écologue du Cerema. Le détail est disponible dans le rapport dédié et dans le projet de programme d'action. Ces propositions s'appuient sur les constats formulés par les acteurs locaux eux-mêmes (dire d'expert du territoire et non d'experts institutionnels), mais sont complétés ou précisés lorsque nécessaire. Elles ne traduisent pas nécessairement la volonté ou la position du Cerema ou du SMDMCA.

Les propositions d'action précédemment présentées ont en outre fait l'objet d'un travail complémentaire visant à préciser leur faisabilité technique et administrative ainsi que leurs délais de mise en œuvre envisageables, afin d'alimenter la hiérarchisation des actions dans le cadre du plan d'action global du bassin versant.

6 METHODOLOGIE DE CONSTITUTION ET PROJET DE PLAN D'ACTION

Le plan d'action vise à réunir des actions organisées, assorties d'un préchiffrage réaliste et d'une échéance envisageable.

Il s'appuie sur l'ensemble des études conduites dans le cadre du partenariat et repose sur plusieurs étapes méthodologiques :

- Regroupement des actions redondantes et des propositions similaires ;
- Estimation des données manquantes, notamment le coût, le délai et la maîtrise d'ouvrage envisagée ;
- Organisation des actions par type ;
- Pré-localisation des opportunités d'actions à l'échelle du bassin versant.

Ce travail de structuration porte sur une centaine d'actions, d'ampleur et de degré de maturité très variables.

Le modèle retenu pour porter et structurer contractuellement l'ensemble de ces actions dans la durée est celui d'un contrat de progrès territorial, présenté comme le cadre cible de mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du bassin versant de la Bave.

Un projet de programme d'action « brut » a été présenté au comité de pilotage, restituant l'organisation d'ensemble des actions envisagées dans le cadre du futur contrat de progrès territorial. Il sera repris pour être plus lisible.

Deux atlas ont été constitués afin d'identifier les opportunités des actions proposées à l'échelle du bassin versant :

- Un atlas dédié à la recréation de zones humides ;
- Un atlas dédié à la reconstitution de haies et de talus, participant à la lutte contre le ruissellement.

La priorisation des sites repose sur des critères multiples : le potentiel du site, son occupation ou son usage actuel, son efficacité attendue, ainsi que sa connectivité avec les haies ou zones humides existantes. Ce travail met en évidence de très nombreuses opportunités à approfondir sur le bassin de la Bave, ainsi que des parcelles publiques valorisables en zone humide, dont l'utilité vis-à-vis du risque de ruissellement reste toutefois globalement limitée. Des arbitrages devront être conduits en fonction des capacités budgétaires disponibles et des volontés exprimées par les propriétaires fonciers concernés.

Plusieurs planches cartographiques ont été présentées afin d'illustrer la répartition géographique de ces opportunités d'action sur le territoire du bassin versant.

Echanges avec la salle (Question assistance / Réponse Cerema et/ou SMDMCA) :

- Q : Quel est le périmètre de l'atlas et du modèle ruissellement ?
 - o R : Tout le bassin-versant a fait l'objet d'une modélisation IRIP (en deux phases : d'abord l'amont puis l'aval)
- Q : Le périmètre comprend-il la source du Tolerme ?
 - o R : oui, et la zone humide apparaît.
- Q : Pourquoi exclure les parcelles cultivées en maïs de la priorisation ?
 - o R : Il faut disposer de critères sélectifs pour permettre une priorisation et avoir une capacité à réaliser la programmation. Les parcelles de maïs sont généralement trop altérées pour une efficacité rapide. Il est également rappelé que le Président du SMDMCA souhaite que les communes s'impliquent sur ces questions car l'effet démonstrateur est essentiel, à l'image de l'inauguration récente de la restauration de la zone humide de Leyme.
- Q : Quels sont les critères pour définir le ruissellement ?
 - o R : la pente, la nature du sol, qui vont permettre de définir les zones de production/transfert/accumulation
- Q : Les communes pourront-elles disposer de cet atlas ? Le syndicat est-il capable de porter et financer toutes ces actions ?

o R : Les atlas seront rendus disponibles facilement. Les modalités de transmission et d'accompagnement seront précisées. Les mairies pourront faire le lien avec le cadastre pour envisager des démarches de restauration de zones humides ou de plantation de haies. Le syndicat devra voter en comité syndical un programme d'actions et son financement, en accord avec les EPCI concernés qui financent le reste à charge. Les démarches individuelles sont également possibles.

7 VALORISATION, PERSPECTIVES

L'ensemble des livrables produits dans le cadre du partenariat sera prochainement mis à disposition sur les sites internet du SMDMCA (www.smdmca.fr) et du Cerema (doc.cerema.fr).

Une valorisation à l'échelle nationale est également engagée, sous la forme de guides de bonnes pratiques, en complément de la diffusion des livrables locaux sur les sites internet mentionnés ci-dessus.

La suite des travaux portera sur la déclinaison opérationnelle du programme d'action, dans la continuité de la méthodologie et du modèle de contrat de progrès territorial présentés au point 6.

8 INTERVENTION AEAG

Le COPIL s'est achevé sur une intervention de l'agence de l'Eau, qui a souligné l'intérêt technique et économique d'envisager des projets globaux cohérents et non des actions isolées (détail des modalités de cofinancements, contraintes réglementaires, efficacité des mesures, synergies avec les autres politiques d'accompagnement etc.)

Un contrat de progrès territorial Bave, Mamoul, Cère aval a été signé en décembre 2023, entre le SMDMCA, l'AEAG et la commune de Saint-Céré notamment. Sur une durée de 5 années, il permet d'obtenir des aides sur les actions inscrites au contrat, à des taux garantis voire plus favorables que les taux en vigueur hors contrat. Par exemple, pour les travaux envisagés pour la traversée de St-Céré, un jeu de négociation avait acté le maintien d'un taux de subvention intéressant sur la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement, en contrepartie d'un engagement à contribuer aux travaux de l'opération de renaturation de la Bave.

Le contrat se terminant fin 2027, il semble important de mener d'ici là les études de faisabilité pour objectiver la faisabilité de l'opération, son coût, son intérêt pour la commune et les habitants. Si le projet reste d'actualité et que la commune reste partie prenante, cela permettra de négocier le renouvellement du contrat et les taux de cofinancement sur une base consolidée.

Si la mairie engage des travaux de son côté sans logique d'ensemble ni ambition environnementale, elle n'aura pas accès à des conditions privilégiées de financement ; certains travaux pourront ne pas être éligibles à une aide de l'agence et certains autres le seront, mais au taux « normal » en vigueur. Si elle agit aux côtés du SMDCA dans le cadre d'une opération globale

de renaturation multithématique, une ingénierie financière pourra être mobilisée pour atteindre les taux maximum d'aide en vigueur.

L'étanchéification des tampons est à faire mais ce n'est pas une action pérenne ni ambitieuse.

Les travaux pourront si besoin s'étaler sur plusieurs années, voire au-delà du mandat actuel (pour le SDA notamment) mais s'ils sont reportés d'année en année, le risque est pris de ne plus pouvoir bénéficier de conditions de financement privilégiées.

Sur le fait que les travaux de canalisation ont déjà été financés antérieurement, l'agence de l'eau indique que pour être éligible à un nouveau financement, un ouvrage doit être âgé d'au moins 10 ans ce qui semble être le cas du collecteur central, même si cela reste à vérifier.

Sur la question du financement d'un bassin de rétention, l'agence de l'eau explique que ces actions sont finançables par des fonds Etat dans le cadre d'un PAPI, l'agence étant plutôt orientée sur les actions d'améliorations de l'état écologique des milieux et de renaturation.

9 CONCLUSION

Ce comité de pilotage n'est pas dissout suite à la fin du partenariat avec le CEREMA. Il se réunira à nouveau, entre acteurs locaux, pour le suivi de la mise en œuvre de la stratégie d'action décidée par les différents maîtres d'ouvrage ciblés. L'ensemble des participants est remercié pour sa présence tout au long du partenariat et la qualité des échanges menés.*

Liste des participants

Commune ou structure	NOM	Prénom
ADASEA d'OC	POULET	Aurélie
AEAG	ARMAL	Adouko
AEAG	REGNIER	Marie-Claire
Autoire	CLARETY	Didier
CAUVALDOR	SUAU	Matthieu
Cerema	GASSET	Rémy
Espeyroux	PRADAYROL	Josiane
FP46	JAUBERT	Patrice
Gorses	LACAZE	Gregory
Latouille-Lentillac	COSTA	Bruno
Latouille-Lentillac	PORTE	Emilie
Latronquière	MIGNONNET	Patrick
Loubressac	CHABEAUX	Ludovic
Prudhomat	VIDIEU	Patrice
Prudhomat	LAURENT	Renaud
Saint-Céré	BIZAT	Dominique
Saint-Céré	RIEBER	Alain
Saint-Céré	LOUGOVOY	Catherine
Saint-Céré	DE BERNARD	Patrick
Saint-Céré	HOOGENDORN	Yakoba
Saint-Céré	LEYRAT	Edith
Saint-Céré	COLLARD	Jacques
Saint-Céré	GELDINES	Annie
Saint-Hilaire	FAGE	Nathalie
Saint-Jean-Lespinasse	BROUSSE	Muriel
Saint-Jean-Lagineste	BRULE	Philippe
Saint-Laurent-les-Tours	DEVEZ	Stéphane
Saint-Médard-de-Presque	DECONINCK	Stéphane
Saint-Paul-de-Vern	ASFAUX	Didier
SMDMCA	ALBRECHT	Eric
SMDMCA	DES LONGCHAMPS	Benoit
SMDMCA	JAUBERTIE	Naoufel
SMDMCA	ANNETT	Barbara
SYDED	LEBREAUD	David
Tolermé Nature	TOURNEMIRE	Marie-Jeanne